



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

8/12/2022

ID : 057-215702077-20221208-2022120503-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

03 - Décision modificative du budget principal n° 2

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs

La présente décision modificative a pour vocation d'ajuster les prévisions budgétaires en vue d'ouvrir un nouveau programme d'équipement pour la réhabilitation/extension de l'école Victor Hugo.

Aussi ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 04 du 11 avril 2022 qui approuve le budget primitif 2022 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision budgétaire modificative n° 2 présentée ci-après d'un total de 0 € (ouvertures – réduction) pour la section d'investissement, étant rappelé que le niveau de vote est identique à celui retenu lors du vote du budget primitif (*au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres*).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
Opération 2205		100 000,00 €	Extension Ecole Victor Hugo
Article 2313	Ouverture	100 000,00 €	Constructions
Opération OPNI		- 100 000,00 €	Non individualisée
Chapitre 20		- 45 000,00 €	Immobilisations incorporelles
Article 2031	Réduction	- 45 000,00 €	Frais d'études
Chapitre 21		- 55 000,00 €	Immobilisations corporelles
Article 2158	Réduction	- 55 000,00 €	Autres installations, matériel et outillages
TOTAL - Dépenses d'investissement		- €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	100 000,00 €	
	Réductions	100 000,00 €	
Recettes	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre	Ouv. - Réd.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	100 000,00 €
Solde Réductions	100 000,00 €
Ouv. - Réd.	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- décide de la modification budgétaire n° 2 présentée ci-dessus.

Décision adoptée à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

